

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
16 octobre 2023

OBJET DE LA  
DELIBERATION

INSTALLATION D'UNE  
NOUVELLE CONSEILLERE  
MUNICIPALE

**Séance ordinaire du 16 octobre 2023**

Le seize octobre deux mil vingt-trois à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 10 Octobre 2023 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme MADAU Graziella). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc. De M. CANIPET Jérôme). M. TAVERNIER Michel. Mme POCLET Dominique (Proc. De M. GELLEZ Amédée). Mmes BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. M. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. Mme JORION Geneviève.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARLET Stéphanie. MM. GELLEZ Amédée. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme MADAU Graziella.

Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Electoral et notamment son Article L270,

**Vu** le Procès-Verbal du 03 Juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints,

**Vu** le Tableau du Conseil Municipal,

**Vu** la lettre de démission de ses fonctions de Conseiller Municipal de Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas en date du 4 octobre 2023,

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que l'acceptation de cette démission a été notifiée à l'intéressée par courrier. L'information a également été transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Lens.

En application de l'Article L270 du Code Electoral, Monsieur MAILLARD Didier, suivant sur la liste « Alliance Citoyenne Vous avant Tout » a été désigné pour remplir ces fonctions. Par courrier, l'intéressé nous a spécifié son refus de siéger au Conseil Municipal.

Madame JORION Geneviève, suivante sur la liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » est donc désignée pour remplir

Dûment informée par courrier et convoquée à la réunion par lettre du 10 octobre 2023, il convient de l'installer dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

**Le Conseil Municipal,**

Et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **PREND ACTE** de l'installation de Mme JORION Geneviève en qualité de Conseillère Municipale.
- **PREND ACTE** de la modification apportée en conséquence au Tableau du Conseil Municipal.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com